



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 11 février 2019 par le Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à la licence de fourniture de services de flexibilité dans le marché de l'électricité', a été rayée du rôle le 13 mars 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.